

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/132

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 7 : AVIS DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL PAR LA RÉGION GRAND-EST
SUR LA COMPOSITION DE LA « CONFÉRENCE RÉGIONALE DE
GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE
L'ARTIFICIALISATION DES SOLS »**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire,
À la demande de M. le Président du Conseil Régional Grand-Est, de soumettre la
composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de
l'artificialisation des sols » à la procédure de concertation prévue par le nouvel article L141-
9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de saisir à cette fin le conseil
municipal,

Sur proposition de la Commission de l'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- accepte la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de la
réduction de l'artificialisation des sols proposée par la Région Grand-Est dans son courrier
du 19 octobre 2023 à savoir :

- 15 représentants de la Région
- 5 représentants des structures porteuses d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- 15 représentants des EPCI compétents en matière de documents d'urbanisme, dont un représentant par département et trois représentants les territoires non couverts par des SCoT
- 7 représentants des communes avec documents d'urbanisme
- 5 représentants des communes non couvertes par un document d'urbanisme
- 1 représentant de chaque département siégeant à titre consultatif
- 5 représentants de l'État.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 18 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 18 décembre 2023

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 057-215706284-20231211-2023_000132-DE